



PROCES VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2026 A 18H30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 25 juin 2026, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CANAC, Maire de Cransac-les-Thermes

Nombre de Conseillers en exercice : 15

L'an deux mille six, le 25 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Cransac-les-Thermes étant réuni à la Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Bernard CANAC.

Etaient présents : MMES et MM : CANAC Bernard ; LACOMBE Patricia ; CARRÉ Sophie ; DECAUDIN Olivier ; MARTIN-MUSSA Olivier ; DELANSAY Marie-Line ; BRUGEL Maryline ; GUÉRIN Annie ; RIVIÈRE Alain ; NAVEAUX Laurent ; LASJAUNIAS Céline ; MARTIN-MUSSA Elodie.

Votants : 15

Excusés : 3

M. Francis GRÈS ayant donné pouvoir à M^{me} Annie GUÉRIN.
M. Patrick FRAYSSE ayant donné pouvoir à M. Bernard CANAC.
M. Mickaël BALDET ayant donné pouvoir M^{me} Patricia LACOMBE.

Un scrutin a eu lieu, M^{me} Elodie MARTIN-MUSSA a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de Séance,
2. Approbation des P.V. des 20.04.2026 & 05.06.2026
3. Analyse financière de la Commune présentée par Madame POUGENQ, Conseillère aux décideurs locaux,
4. Rapport du délégataire du Casino année 2024/2025,
5. Horaires d'été pour les agents technique de la Commune,
6. Demande de subvention exceptionnelle du Cyclo Club Firmi-Aubin-Cransac,
7. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Cabanou de la Treille pour l'organisation du Festival Folklorique,
8. Actualisation du plan de financement – Construction d'un préau à l'école primaire Emile Zola,
9. Actualisation du plan de financement de la réfection du crépi de l'Hôtel de Ville de CRANSAC-LES-THERMES,
10. Commission Communale des Impôts Directs,
11. Questions diverses

- A 18h30, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Elodie MARTIN-MUSSA, pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal des 20 avril 2026 & 05 juin 2026

Vu les procès-verbaux des séances des 20 avril 2026 & 05 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux des séances des 20 avril 2026 & 05 juin 2026

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

3 - Analyse financière de la Commune présentée par Madame POUGENQ – Conseillère aux Décideurs Locaux

Madame POUGENQ, Conseillère aux décideurs locaux fait lecture de l'analyse financière de la Commune.
Ce rapport n'a donné lieu à aucune question particulière.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est tenu à la disposition des Elus.

4 – Rapport du Délégué du Casino 2024 / 2025

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du casino 2024 / 2025.
Ce rapport n'a donné lieu à aucune question particulière.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est tenu à la disposition des Elus.

5 – Horaires d'été pour les agents techniques de la Commune

Traditionnellement, durant la période des fortes chaleurs, de la fin juin à la fin août, les agents des services techniques opèrent un changement d'horaires de travail, le nouvel horaire étant 06h00 à 13h00. Cette année, le personnel souhaite décaler d'une heure cet horaire, soit 07h00 à 14h00.

Compte-tenu du dérèglement climatique constaté ces dernières années, il arrive que des vagues de chaleurs interviennent en dehors de ces deux mois. De fait, la Mairie pourra, ponctuellement, adapter les horaires en dehors des mois de juillet et août.

Pour 2026, les horaires d'été 07h00 – 14h00 seront mis en place à compter du lundi 22 juin 2026 et ce jusqu'au vendredi 21 août 2026.

6 – Demande de subvention exceptionnelle du Cyclo Club Firmi-Aubin-Cransac

Dans le cadre des Fêtes de CRANSAC-LES-THERMES 2026, le Cyclo Club FIRMI-AUBIN-CRANSAC organisera, le dimanche 31 août prochain, sa traditionnelle randonnée V.T.T. au Parc Paysager de la Vaysse.

Cette manifestation sportive et conviviale participe pleinement à l'animation des Fêtes de CRANSAC-LES-THERMES et contribue à faire découvrir notre territoire à de nombreux participants.

Le Comité des Fêtes de CRANSAC-LES-THERMES a déjà confirmé son soutien financier à hauteur de 400 €. Toutefois, l'organisation d'une telle manifestation entraîne des dépenses de plus en plus importantes en raison de l'inflation, de la hausse du coût des denrées alimentaires et des fournitures nécessaires à l'accueil des participants.

Soucieux de promouvoir les circuits courts et l'économie locale, l'association a fait le choix de privilégier, autant que possible, les produits aveyronnais ainsi que les commerçants du secteur pour le ravitaillement. Par ailleurs, le Cyclo Club FIRMI - AUBIN - CRANSAC prendra également à sa charge le vin d'honneur qui sera offert lors de la présentation officielle à la presse organisée la semaine précédant les Fêtes. Afin de maintenir la qualité de cette randonnée et de poursuivre son engagement en faveur d'une manifestation accessible au plus grand nombre, le Cyclo Club sollicite de la Commune de CRANSAC-LES-THERMES l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'accorder cette subvention

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
15	15	0	0	

7 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association Cabanou de la Treille pour l'organisation du Festival Folklorique

Le Cabanou de la Treille reprend cette année le festival folklorique qui jusqu'alors était organisé par le Forum des Associations. Cette manifestation présente bien souvent un résultat déficitaire mais afin de maintenir une animation dans la ville, l'association souhaite tout de même l'organiser. Le Cabanou demande une subvention exceptionnelle à la Mairie pour conforter cette manifestation qui représente un cout total de 2 000 €.

Le Conseil Municipal délibère. Un montant de 2 000 € est accordé pour soutenir cette manifestation.

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
15	15	0	0	

8 – Actualisation du plan de financement – Construction d'un préau à l'école primaire Emile Zola

La Collectivité souhaite réaliser la construction d'un préau dans le cadre du regroupement des écoles maternelle et élémentaire de CRANSAC-LES-THERMES, en coopération avec les services départementaux de l'Education Nationale.

Depuis plusieurs années une réflexion a été mise en œuvre, à la demande de la DASEN sur le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de CRANSAC-LES-THERMES. Après de nombreuses réunions, d'une étroite concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école notamment le corps enseignant, d'un appel d'offre, les travaux ont débuté en septembre 2025.

Une récente visite de la DASEN a permis d'évaluer l'avancement des travaux, qui ne peuvent se dérouler que durant les périodes de non occupation de l'école élémentaire (1^{er} étage) et d'envisager une ouverture officielle du nouvel établissement en septembre 2027. Il est à noter que les deux écoles de CRANSAC-LES-THERMES n'ont pas accusé de grosses variations d'effectifs, à la hausse ou à la baisse, ces 5 dernières années, résistant bien à la baisse démographique observée ailleurs. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026 / 2027 confirment cette situation.

La nouvelle école maternelle va être installée au rez-de-chaussée du bâtiment, sur une très grande surface qui jusqu'à maintenant était le préau de l'école élémentaire. Il est donc nécessaire de créer un nouveau préau, qui devra, du fait du regroupement, accueillir les enfants des deux écoles.

Dans un premier temps il a été envisagé d'implanter dans la cour des structures avec toiles de couleur. Mais les événements climatiques récents nous ont éloignés de cette solution pour une autre plus pérenne.

Il existait, dans un angle de la cour et contre le bâtiment principal des garages qui étaient utilisés par l'association des parents d'élèves. La Mairie leur a attribué de nouveaux locaux, ce qui libère cette surface de plus de 70m², suffisante pour y implanter le nouveau préau, une structure en dur, et contiguë au bâtiment de l'école, ce qui facilitera et sécurisera les déplacements des enfants.

La durée des travaux est estimée à 6 semaines.

Les travaux vont débuter pour que le préau soit livré à la rentrée de septembre 2026.

COÛT : 45 025,71 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT :

- ETAT	:	13 507,72 € soit 30 %
- DEPARTEMENT	:	9 005,14 € soit 20 %
- COMMUNE	:	22 512,85 € soit 50 %

TOTAL : 45 025,71 €

Votants	Pour	Contre	Abstention	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
15	15	0	0	

9 – Actualisation du plan de financement de la réfection du crépi de l'Hôtel de Ville de CRANSAC-LES-THERMES

Les façades de la Mairie de la ville n'ont subi aucune rénovation depuis très longtemps, ce qui donne un aspect défraîchi et triste à notre Mairie.

Lors de la précédente mandature, toutes les huisseries, fenêtres et volets électriques solaires à commande centralisée, ont été changées.

Il s'agit maintenant de reprendre intégralement les crépis sur l'ensemble de la structure. La Mairie de la ville doit être un exemple en matière d'entretien et de maintenance. Ce bâtiment public emblématique doit être un repère en matière d'architecture, dans la seule ville thermale aveyronnaise, dans le cadre du programme « Village d'Avenir » pour lequel CRANSAC-LES-THERMES a été lauréat.

Ce projet s'inscrit plus largement dans celui de la réhabilitation de la place de l'Hôtel de Ville, accompagné par les services d'Aveyron Ingénierie, qui sera le projet phare de la mandature qui débute.

La durée des travaux est estimée à 10 semaines.

Il est prévu de débuter les travaux en septembre / octobre 2026.

COÛT : 34 888 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT :

- ETAT	:	10 466,40 € soit 30 %
- DEPARTEMENT	:	6 977,60 € soit 20 %
- COMMUNE	:	17 444,00 € soit 50 %

TOTAL : 34 888,00 €

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

10 – Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans une commune de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune soit 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers Municipaux, soit au maximum le 25 juillet 2026

Monsieur le Maire propose, pour que cette nomination puisse avoir lieu et dans les conditions décrites ci-dessus, de dresser la liste de 24 noms suivante :

Numéros	Civilités	Noms	Prénoms
1	Madame	BOSCUS	Christiane
2	Madame	FOURGOUS	Evelyne
3	Madame	LAGARDE	Nathalie
4	Madame	DIAZ	Denise
5	Madame	MAZENQ	Chantal
6	Madame	FANJAS-MERCERE	Danielle
7	Madame	MOULY	Hélène
8	Madame	VIDANO	Anne
9	Madame	AZEMA	Marie-Claude
10	Monsieur	BOYER	Alain

11	Monsieur	MALIRAT	Joël
12	Madame	SANCHEZ	Joëlle
13	Monsieur	RAFFI	Michel
14	Madame	BOUSCAL	Geneviève
15	Madame	BALMES	Sylvie
16	Monsieur	FOURGOUS	Didier
17	Monsieur	GARROUSTE	Jean-Claude
18	Monsieur	CAVAROC	Robert
19	Madame	DA COSTA	Linda
20	Madame	MAZUR	Marie-Chantal
21	Madame	BOUCO	Béatrice
22	Monsieur	GUBIN	Pierre
23	Madame	ALBENQUE	Lydie
24	Madame	BIBAL	Patricia

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de voter la proposition ci-dessus.

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	<i>Décision adoptée à l'unanimité</i>
---------------	------------	-------------	-----------------	--

11 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur sa rencontre avec Aveyron Ingénierie pour l'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville.

Monsieur Arnaud FUMEL interviendra sur le marché public de la Place ainsi que sur le domaine routier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.